



**CPAS**  
VIRTON

## RECRUTEMENT

### Coordinateur des services buanderie et entretien (H/F/X)

**Le Centre public d'action sociale de Virton procède au recrutement à mi-temps et à la constitution d'une réserve de recrutement pour le poste d'agent technique, coordinateur des services buanderie et entretien (H/F/X) afin de satisfaire aux futurs besoins de la MR-MRS « l'Amitié ».**

Les candidatures munies des pièces requises (lettre de motivation, C.V., copie du diplôme, copie de la carte d'identité, extrait de casier judiciaire d'une validité de moins de 6 mois, attestations d'emploi) seront transmises à Monsieur le Président du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par recommandé ou par courriel au service RH (rh@cpas-virton.be) ou déposées au CPAS contre accusé de réception pour le **14 janvier 2022 à 12h au plus tard**.

Les candidat(e)s devront répondre aux conditions ci-après :

#### CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Être ressortissant ou non de l'Union européenne (pour les ressortissants hors UE, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers) dans les conditions générales d'accès à l'emploi pour l'ensemble des membres du personnel de la Ville de Virton, du CPAS de Virton et de la MR-MRS l'Amitié;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer;
- Jouir des droits civils et politiques;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer;
- Être âgé de 18 ans au moins. Aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personnel sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale.

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Être porteur d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur (E.T.S.S ou C.T.S.S.);
- Conditions pour la promotion d'agents statutaires : A l'agent(e) titulaire de l'échelle D.1, D2 ou D3. technique et qui a réussi l'examen d'accession. Pour se présenter à cet examen, l'agent(e) candidat(e) ne doit pas avoir une évaluation « insatisfaisante » et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D.1. en qualité d'agent(e) statutaire définitif(ve).
- Répondre aux conditions d'une aide à l'emploi est un atout : Aвиq, passeport APE, ...
- Disposer de connaissances de base en informatique : Excel - Word - Outlook;
- Disposer d'une expérience de travail dans les domaines de l'entretien et/ou buanderie de trois ans minimum est indispensable;
- Disposer d'une expérience de travail en équipe et en gestion d'équipe d'une année minimum est indispensable;
- Détenir et maîtriser les connaissances pratiques requises : produits d'entretien, pictogrammes de sécurité, procédures types de nettoyage et d'entretien du linge, etc.;
- Être capable de rédiger des notes et rapports en lien avec ses services;
- Être capable d'évaluer et de gérer les crédits budgétaires nécessaires pour les besoins de ses services;
- Être capable de travailler de façon autonome et en équipe;
- Faire preuve d'un savoir-être adapté à la fonction;
- Réussir un examen comprenant une épreuve écrite/bureautique, pratique et orale.

Pour réussir, les candidat(e)s devront obtenir un minimum de 60% au total des épreuves écrite/bureautique et pratique (et un minimum de 50% dans chacune des parties). Pour l'épreuve orale, les lauréats devront obtenir au minimum 60% des points.

#### AVANTAGES :

- Un salaire annuel allant de 30.678,21€ à 45.719,52€ brut (indexé à l'indice actuel de 1,7758) dans l'échelle D7.
- Un 2ème pilier de pension cotisé par le CPAS correspondant à 3% du salaire brut.
- Des chèques repas d'un montant de 5€/jour presté (dont 1,25€ à charge de l'agent).
- Une allocation de fin d'année : payable en novembre.
- Une prime d'attractivité : payable en décembre.
- Un pécule de vacances (92% du salaire brut pour une année entière prestée – payable en mai de l'année suivante).
- Votre ancienneté sera reconnue sans restriction de temps pour tous les services rendus dans le secteur public, et avec un maximum de 6 ans pour les services utiles à la fonction accomplis dans le secteur privé.
- Des congés payés dès l'année d'entrée en service.

**Les épreuves de sélection seront organisées en février 2022.**

Tout renseignement complémentaire relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du département RH.

**Tél. 063 24 09 67 – rh@cpas-virton.be**